

ANNEXE"L'AIDE DES POUVOIRS PUBLICS DANS LA PERSPECTIVE DE L'AJUSTEMENT POSITIF"

(Déclaration du Comité de Politique Economique)

1. Les Délégués ont souligné que les politiques d'ajustement positives continuaient d'être nécessaires au double plan national et international et ils ont réaffirmé les principes fondamentaux énoncés dans la déclaration ministérielle de 1982. Ils ont été d'accord pour penser que l'essor et le déclin d'activités particulières sont un aspect naturel de l'évolution économique et ne constituent pas en tant que tels une raison d'intervenir pour les pouvoirs publics. Toutefois, dans les cas où il apparaît justifié que des activités économiques particulières reçoivent une aide des pouvoirs publics, il convient que celle-ci soit transparente et qu'elle laisse, dans toute la mesure du possible, continuer de jouer les mécanismes du marché. Cette aide devrait autant que faire se peut, et notamment dans le cas des industries en situation de faiblesses structurelles, avoir un caractère temporaire, être liée à un programme de restructuration effective, et être progressivement supprimée suivant un calendrier pré-établi. Les Ministres ont aussi rappelé que les considérations de sécurité nationale ou d'auto-suffisance ne devaient pas être utilisées à tort et à travers pour justifier des mesures impliquant une aide ou une protection excessive.

2. Compte tenu de l'expérience des deux dernières années et de la situation économique actuelle, les Délégués sont d'accord pour penser que l'application des principes de base des politiques d'ajustement positives devrait plus spécifiquement viser à améliorer l'efficacité à moyen terme et à créer de nouveaux emplois viables, à contenir les pressions inflationnistes, et à préserver le système ouvert d'échanges multilatéraux. D'une façon générale, il s'agit de déterminer plus clairement les mesures qui risquent d'être particulièrement dommageables d'un point de vue aussi bien intérieur qu'international, et d'indiquer d'autres voies permettant d'atteindre les mêmes buts à un moindre coût global. S'il est bien évidemment nécessaire d'adapter les politiques d'ajustement aux conditions spécifiques de chaque pays, trois priorités peuvent cependant être identifiées :

- Les politiques d'ajustement devraient être réorientées en vue d'assurer une efficacité accrue à moyen terme par une plus grande flexibilité et la recherche de formes originales d'utilisation des ressources. Afin de permettre la création de nouveaux emplois viables, les politiques de main-d'oeuvre et les politiques sociales devraient mettre davantage l'accent sur le recyclage et le redéploiement, sans négliger pour autant la nécessité de dédommager ceux qui sont défavorablement affectés par les mutations structurelles. Afin de mettre à profit les possibilités de croissances offertes par les technologies nouvelles et la reprise